

Article paru le 12 novembre 2018

Albères-Côte Vermeille-Illibéris : préservons la ressource en eau



Communauté de communes Albères-Côte vermeille-Illibéris/ Education à l'environnement : préservons la ressource en eau

L'emploi des produits phytosanitaires de synthèse sur les espaces privés non professionnels (jardins, balcons, terrasses ...) touche à sa fin. En effet, dès le 1er janvier 2019, leur vente sera interdite en application de la Loi sur la Transition énergétique et de la Loi Labbé). La nature reviendra donc au cœur du jardin.

Les produits de Bio contrôle (ou produit de Lutte Intégrée) produits à faible risque (type purin...) et les produits autorisés en AB ne seront pas soumis à cette interdiction.

Le jardin au naturel devra s'accompagner de mesures préventives et agronomiques telles que :

- semer et planter à date favorable ;
- favoriser la biodiversité pour mieux réguler les ravageurs et mieux connaître les amis du jardinier ;
- choisir des variétés tolérantes aux agresseurs de façon à maintenir les parasites sous un seuil acceptable.

De nombreuses solutions existent, certes un peu plus contraignantes en temps, mais bien plus favorables pour notre santé et notre environnement

Lutter contre les ravageurs : favoriser les prédateurs naturels des ravageurs de nos plantes (coccinelles, chrysopes, bourdons, mésanges ...) et n'hésitez pas à créer des abris pour eux en hiver. Associez des plantes dites compagnes qui limitent les ravageurs (œillet d'inde, plantes aromatiques ou condimentaires). Couvrez le sol en hiver avec des feuilles mortes ou plantes couvre-sol pour abriter crapauds et hérissons. Cultiver des fleurs toute l'année pour nourrir les insectes auxiliaires adultes et attirer les butineurs.

Lutter contre les « mauvaises herbes » et extirper les racines. Le recours au désherbage manuel (outils tels que binette, couteaux à désherber, petit brûleur, eau bouillante, de bons gants...) est nécessaire. Mais on peut également accepter un peu plus de végétation spontanée dans son quotidien, laisser s'exprimer la nature. Vous pouvez aussi couvrir le sol, vous aurez moins d'herbe et l'arrosage en sera diminué.

Limiter les maladies. Plus on respecte une bonne aération entre les plantes, moins on favorise l'apparition de maladies. Un sol bien aéré et riche en humus deviendra ainsi une des solutions au problème. Veillez à respecter la rotation des cultures et n'hésitez pas à associer les plantes. Donc fini les pesticides !

A savoir : les désherbants chimiques sont la principale source de pollutions des eaux (rivières, mer ou nappes phréatiques). Aussi, s'il vous reste des produits phytosanitaires dans vos garages ou « casots », surtout ne les jetez pas dans les réseaux hydrographiques (fossés, avaloirs, bouches d'égouts et caniveaux) car ces produits vont directement à la mer ou dans les rivières et les stations d'épuration ne savent pas les traiter.

Déposez-les dans les déchetteries (les filières de traitements **EcoDDSet** CHIMIREC sont des points de collectes permanents des produits amateurs et professionnels – <http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.fr/Dechets/DECHETTERIES>) ou dans les magasins (distributeurs de produits) spécialisés (attention : points de collectes temporaires).